O.S.E.Le Club Etudiant
vous offre l'accès
GRATUIT(*)
à toutes les fiches
de synthèse d'exercices
et de tests pour vos examens.

o.s.e. le club étudiant

PLUS DE 1500
FICHES DE REVISION
à télécharger
(format MemoPage®-pdf)

BAC Terminales
(Générales, Techniques, Bac Pro)
BAC Premières
(épreuves anticipées)
Secondes
Brevet

Toutes les sections et matières

Fiches établies sous le contrôle de
professeurs agrégés ou certifiés

(*) après identification

www.memopage.com
www.leclubetudiant.com

Le MemoPage ne se coupe pas, il se plie en 2 puis encore en 2.

1 2 3

MemoPage Modèle déposé
Tous droits réservés
ISSN 1762-5920

4

Tale Philo 2009

Identité/Egalité/ Différence

I. Définitions

I. Identité

- Etre identique, c'est le fait d'être le même d'un point de vue qualitatif.
- Caractère de ce qui est strictement semblable à soi ou à quelque chose d'autre, ce qui exclut l'altérité par rapport à soi- même, chez un être qui ne change pas, et par rapport à un être tout à fait semblable chez deux êtres qui sont alors identiques et indiscernables.
- L'identité n'est ni la ressemblance puisque la ressemblance admet des différences et que l'identité n'en admet pas, ni l'égalité logique qui présuppose la pluralité.
- L'identité est pensée par Aristote comme une unité d'être, soit comme une identité d'une multiplicité d'un être, soit comme unité d'un seul traité comme multiple.
- Logique : Principe d'identité : "Une même proposition ne peut être à la fois vraie et fausse en même temps et sous le même rapport" (Aristote).

Egalité

- Etre égal, c'est le fait d'être le même d'un point de vue quantitatif.
- Principe qui reconnaît à tous les individus la dignité d'être humain sans annuler leur singularité ; au plan juridique et politique, principe selon lequel tous les individus jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs.

- Proposition qui exprime l'équivalence de deux termes (cette équivalence qui intervient dans la définition est ainsi une égalité logique).
- Sur le plan économique et social, le principe d'égalité peut se formuler soit strictement ("A chacun part égale") soit

1

proportionnellement ("A chacun selon son travail" ou "selon sa capacité" ou "selon ses besoins").

- **Différence**
  - La différence peut signifier à la fois la différence qualitative (être autre) ou la différence quantitative (être plus grand, plus petit…).
  - Différence spécifique : caractère distinctif d'une espèce par rapport aux autres espèces d'un même genre ("allaitement" constitue ainsi la différence spécifique de "mammifère" dans le genre "vertébré").

II. Pour Approfondir

- Ces notions aident à distinguer et comparer les êtres, mais encore à réfléchir sur le critère de comparaison. Il faut ainsi, par exemple, veiller à distinguer égalité de fait et égalité de droit, principe en vertu duquel les individus doivent tous être traités de la même façon. En outre, appliquées à la lettre, les principes d'identité et d'égalité peuvent s'avérer de redoutables sources d'injustice.

2

- L'identité exclut l'altérité et, donc, toute différence : deux êtres ne sauraient être totalement identiques ; s'ils l'étaient, ils seraient en fait un seul et même être.

- Penser l'autre dans une différence absolue, c'est s'interdire tout rapport avec lui. Mais le penser comme identique à moi, c'est également le manquer puisque c'est nier sa différence.

- L'égalité permet de penser l'identité dans la différence. Nous n'avons pas tous des qualités égales, ni mêmes également réparties mais nous avons une égalité d'être, c'est-à-dire de droit.

- L'égalité démocratique implique une appartenance commune, et contribue par là à définir une identité. Ce terme d'« identité » renvoie à la fois à ce qui distingue, la singularité, et à ce qui permet à ceux qui partagent cette singularité de se reconnaître mutuellement.

- L'égalité des citoyens devant la loi est une formule qui permet de penser l'identité dans la différence. Lorsqu'on dit que « tous les hommes sont égaux en droit », on ne dit pas que tous les hommes sont identiques : on dit qu'ils sont égaux, c'est-à-dire, qu'ils sont différents individuellement, mais que, en ce qui concerne leurs droits, nul n'en a plus ou moins qu'un autre. La force de la notion d'égalité, c'est qu'elle permet de penser le même dans la différence. Elle est la condition pour que les hommes réalisent pleinement leur individualité. Le problème de l'égalité est posé à la réflexion dès le moment où des sociétés établissent des règles visant à organiser les rapports des citoyens entre eux et avec le pouvoir de décision.

- Si le contraire de l'identité est la différence, le contraire de l'égalité est l'inégalité. On voit donc qu'égalité et identité ne sont en aucun cas synonymes. Cela signifie que l'égalité de droits peut régner entre des individus différents. Par exemple, l'homme et la femme bien que différents seront également citoyens. Mais bien longtemps, les différences ont servi à justifier les inégalités : la femme n'a été que tardivement admise à l'égalité juridique et politique. Il en est de même pour des différences de race ou de religion.

- C'est pourquoi on privilégiera plutôt l'équité qui est fondée sur le principe de proportionnalité, à l'égalité. L'équité ne consiste pas à donner à tous la même chose, mais à faire en sorte que chacun obtienne le plus possible son dû.

3

Editeur : MemoPage.com SA ©/2006/Auteur : Mathilde Crepineaud/Expert : Julie Poulain